



ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 23 août 2022 à 18 h 45, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 12 août 2022
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville